

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 2 décembre 2015 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2015-12-246

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2015
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2015
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Abrogation de la résolution numéro 2013-07-150 intitulée

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

- dérogation mineure DM2013-00038 - lot 3 207 472 du cadastre du Québec- matricule 4679-01-9598
- 8.2 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - dossier Mesdames Élane Bissonnette, Denise Bissonnette Savignac et Anne Bissonnette
- 8.3 Dossier PIIA 2015-011 - Construction accessoire d'une superficie de 50 mètres carrés et plus - lot 3 207 760 du cadastre du Québec
- 8.4 Dossier de rétrocession de l'ancienne assiette du chemin de Mille-Isles Ouest
- 8.5 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées
- 8.6 Report de modification des règlements d'urbanisme - Concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil
- 8.7 Dépouillement d'arbre de Noël - allocation d'un budget d'opération
- 8.8 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016
- 8.9 Adjudication de contrat de gré à gré à l'entreprise Amyot Gélinas, Société de comptables professionnels agréés
- 8.10 Virements de crédits budgétaires et affectations
- 8.11 Nomination d'un maire suppléant et du substitut à la MRC d'Argenteuil
- 8.12 Autorisation pour la signature du consentement relativement au dossier de Progexor inc.
- 8.13 Autorisation pour la signature de la transaction et déclaration de règlement hors cour
- 8.14 Mandat à la firme Planitaxe (Éthier avocats inc.)
- 8.15 Nouvelle administratrice principale pour AccèsD Affaires
- 8.16 Contribution à « La Route des Arts »
- 8.17 Contribution à la « Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants »
- 8.18 Contribution à l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc. »
- 8.19 Adjudication du contrat de déneigement pour les stationnements des édifices municipaux
- 8.20 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015 – reddition de comptes
- 8.21 Autorisation de paiement à l'entreprise Excavations Gilles St-Onge Inc.
- 8.22 Avis de motion concernant le Règlement 2015-08 amendant l'article 6 du Règlement 2008-13 concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de la sécurité incendie
- 8.23 Location de la caserne de Saint-Jérôme
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

2. Adoption des procès-verbaux

2015-12-247

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 novembre 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 novembre 2015**.

ADOPTÉE.

2015-12-248

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de novembre 2015.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes de novembre 2015 totalisant **214 101.82 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de novembre 2015 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 octobre 2015.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de novembre 2015 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Loisirs :

MADA/famille : 4 nouveaux bénévoles pour un total de 7 bénévoles + madame Brenda Dawson. Il reste 3 rencontres pour terminer le mandat.

Dépouillement d'arbre de Noël : 19 décembre 2015

Travaux publics :

Un comité de sélection est formé afin de regarder les curriculum vitae reçus pour le poste de directeur des travaux publics.

Nouvelles régionales :

La MRC d'Argenteuil a adopté son budget le 25 novembre 2015, et elle a élu le préfet et le préfet suppléant.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

Malgré la division apparente du conseil de la MRC d'Argenteuil, la direction est unifiée.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'octobre 2015.

7.2 *Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus*

Selon la loi, la greffière ou la secrétaire-trésorière doit déposer au conseil, lors de la dernière séance ordinaire de l'année, un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1)* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention au conseil qu'une déclaration en ce sens a été faite au registre pour l'année 2015.

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité.

8. Affaires diverses

2015-12-249

8.1 *Abrogation de la résolution numéro 2013-07-150 intitulée « Dérogation mineure DM2013-00038 - lot 3 207 472 du cadastre du Québec - matricule 4679-01-9598 »*

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2013-07-150;

Considérant que l'abrogation est justifiée par de nouveaux éléments survenus au dossier, démontrant que la bande de protection riveraine à l'époque de la construction de la résidence et de la galerie était de 10 mètres;

Considérant que le propriétaire a effectué une modification à sa galerie et qu'il a déplacé la remise à l'extérieur de la bande de protection riveraine afin de rendre le tout conforme aux exigences de l'époque;

Considérant qu'en ayant effectué ces modifications, il n'y a plus de non-conformité au dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

D'ABROGER la résolution 2013-07-150.

ADOPTÉE

2015-12-250

8.2 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels – (Mesdames Élane Bissonnette, Denise Bissonnette Savignac et Anne Bissonnette)

Considérant que les demandeuses, mesdames Élane Bissonnette, Denise Bissonnette Savignac et Anne Bissonnette, ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 804 717 et 5 804 718 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par monsieur Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 6522-2, minute 10403, en date du 19 octobre 2015;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux lots distincts;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 53,13 \$ ou à une superficie de 13,60 mètres carrés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de mesdames Élane Bissonnette, Denise Bissonnette Savignac et Anne Bissonnette, et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 53,13 \$.

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2015-12-251

8.3 Dossier PIIA 2015-011 – Construction accessoire d'une superficie de 50 mètres carrés et plus – lot 3 207 760 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'un toit sur une patinoire privée située sur le lot 3 207 760 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta;

Considérant que l'implantation, l'intégration architecturale et la volumétrie de la construction sont respectées par rapport aux bâtiments déjà construits;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

Considérant que ce projet de construction d'un toit sur une patinoire privée est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande d'une construction accessoire d'une superficie de 50 mètres carrés et plus sur le lot 3 207 760 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-011.

ADOPTÉE.

2015-12-252

8.4 Dossier de rétrocession de l'ancienne assiette du chemin de Mille-Isles Ouest

Considérant qu'une ancienne assiette du chemin Mille-Isles Ouest portant le numéro de lot 5 477 545 du cadastre du Québec traverse la propriété de monsieur Anthony Constantos Pitsiladis;

Considérant que les résolutions 94-02-317 « Cession de partie de l'ancien chemin public à messieurs Anthony Pitsiladis et Van Angelo Pitsiladis », et 2013-10-234 « Dossier de rétrocession de l'ancienne assiette du chemin Mille-Isles Ouest » ont été entérinées respectivement le 7 février 1994 et le 2 octobre 2013;

Considérant que cette cession n'a jamais été réalisée et officialisée devant un notaire, que la valeur de la vente de cet immeuble est de 100 \$, et que monsieur Pitsiladis va défrayer les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre nécessaires.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la vente de l'ancienne assiette du chemin Mille-Isles Ouest portant le numéro de lot 5 477 545 du cadastre du Québec au montant de 100 \$ à monsieur Anthony Constantos Pitsiladis et qu'il autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles les actes nécessaires à cette cession.

ADOPTÉE.

2015-12-253

8.5 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées

Considérant que le promoteur est propriétaire du lot 4 726 929 du cadastre du Québec (emprise du chemin), comme détaillé sur un plan préparé par monsieur Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 6916, daté du 6 octobre 2015;

Considérant que le promoteur entend réaliser, sur ledit lot, l'aménagement d'un chemin conforme au projet annexé (annexe A de

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées) et que cela nécessite l'installation d'infrastructures et d'équipements;

Considérant que le promoteur est en accord avec ladite entente.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER** l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour le projet de développement « Chemin Hyde »;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE.

2015-12-254

8.6 ***Report de modification des règlements d'urbanisme - Concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil***

Considérant que la MRC d'Argenteuil a adopté le 27 juillet 2015 le Règlement 68-15-15 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement 68-09) de la MRC d'Argenteuil, afin de permettre la restauration de milieux humides perturbés, de modifier les dispositions relatives aux activités extractives (article 49) et les normes relatives aux ponceaux, et que selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités constituantes de la MRC ont un délai de six (6) mois, soit jusqu'au 27 janvier 2016, pour assurer une concordance de leur règlement;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a donné le mandat en 2015 à une firme d'urbanisme afin de procéder à certaines modifications réglementaires de sa réglementation d'urbanisme, et par le fait même, de procéder à une concordance du schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que la MRC d'Argenteuil a autorisé un délai supplémentaire à la Municipalité, car des démarches sont déjà entreprises pour modifier ses règlements et que les premières étapes s'entament dans les premiers mois de l'année 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le report de modification des règlements d'urbanisme afin d'assurer une concordance au Règlement 68-15-15 adopté par la MRC d'Argenteuil et que les étapes soient entreprises dans les premiers mois de l'année 2016 en même temps que la modification réglementaire déjà prévue.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

2015-12-255

8.7 *Dépouillement d'arbre de Noël - allocation d'un budget d'opération*

Considérant que le budget 2015 prévoit l'organisation de l'activité « Dépouillement d'arbre de Noël » à la salle communautaire le 19 décembre 2015;

Considérant que pour le bon fonctionnement, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ALLOUER un budget de 2 700 \$ pour l'organisation de l'activité « Dépouillement d'arbre de Noël » et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette journée et à effectuer les dépenses en lien avec cette activité;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 27-0170-321, 27-0170-419, 27-0170-516, 27-0170-610 et 27-0170-641.

ADOPTÉE.

2015-12-256

8.8 *Calendrier des séances pour l'année 2016*

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016. Les séances se tiendront le *mercredi* et débuteront à 19 h tandis que les plénières se tiendront le *mercredi* précédent la séance ordinaire.

- | | |
|--------------|---------------|
| • 13 janvier | • 6 juillet |
| • 3 février | • 3 août |
| • 2 mars | • 7 septembre |
| • 6 avril | • 5 octobre |
| • 4 mai | • 2 novembre |
| • 1 juin | • 7 décembre |

Que la séance extraordinaire du budget pour l'année 2017 se tient le 14 décembre 2016 à 18 h 30.

Que le lieu ordinaire des séances est le 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles dans la salle communautaire Strong.

Qu'un avis du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

2015-12-257

8.9 *Adjudication de contrat de gré à gré à l'entreprise Amyot Gélinas, Société de comptables professionnels agréés*

Considérant que la Municipalité a bénéficié d'une aide financière de 280 471 \$ provenant du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, et plus spécifiquement dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase II;

Considérant que la Municipalité a transmis au ministère un rapport d'utilisation de la subvention comprenant le bilan des activités réalisées, la description des résultats du projet et leur évaluation au regard des objectifs poursuivis;

Considérant que pour finaliser la demande de réclamation, la Municipalité doit effectuer un rapport d'audit par un vérificateur externe validant le détail des sommes affectées au projet;

Considérant la soumission de la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas datée du 24 novembre 2015, au montant de 1730 \$ (taxes en sus).

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'ADJUGER à l'entreprise Amyot Gélinas, Société de comptables professionnels agréés le contrat au montant de 1730 \$ (taxes en sus), le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle 2010;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-13000-413 et 02-32000-413.

ADOPTÉE.

2015-12-258

8.10 *Virements de crédits budgétaires et affectations*

Considérant que les virements de crédits budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées;

Considérant que le Règlement 2010-01 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel la directrice générale et secrétaire-trésorière, peut procéder aux virements budgétaires nécessaires;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du tableau « Virements de crédits » détaillé préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

DE PROCÉDER aux virements de crédits budgétaires et affectations tels que détaillés au tableau « Virements de crédits » préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Virements de crédits

02 11000			
Conseil			
\$ 300	COLLOQUE ET CONGRES	au	FRAIS DE DEPLACEMENTS
02 12000 APPLICATION DE LA LOI			
\$ 2 500	FRAIS DE PERCEPTION	au	COUR MUNICIPALE
02 13000 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE			
\$ 800	SALAIRE ADMINISTRATION	au	VACANCES CUMULÉES
\$ 800	SALAIRE ADMINISTRATION	au	R.R.Q.
\$ 350	SALAIRE ADMINISTRATION	au	C.S.S.T. ADM
\$ 375	SALAIRE ADMINISTRATION	au	ASSURANCES COLLECTIVES
\$ 6 000	SALAIRE ADMINISTRATION	au	VERIFICATEURS COMPTABLES
\$ 600	SALAIRE ADMINISTRATION	au	ASSOCIATIONS & ABONNEMENTS
\$ 50	SALAIRE ADMINISTRATION	au	BIEN NON DURABLE
\$ 800	FRAIS DE POSTE ADM	au	COMMUNICATIONS ADM
\$ 200	FRAIS DE POSTE ADM	au	FRAIS VISA & DEBIT
02 14000			
Greffe			
\$ 1 000	SALAIRE ELECTIONS	au	ARCHIVES
\$ 1 500	RÉGIME DE RETRAITE	au	ASSURANCES COLLECTIVES
\$ 50	ASSURANCE-EMPLOI GREFFE	au	C.S.S.T. GREFFE
\$ 100	FRAIS DE POSTE GREFFE	au	FRAIS DE DEPLACEMENT ARCHIVES
\$ 550			
\$ 800	SERVICES JURIDIQUES	au	FOURNITURES DE BUREAU GREFFE
\$ 150	TRADUCTION GREFFE	au	ARCHIVES
02 19000			
Autres			
\$ 150	MAUVAISES CRÉANCES	au	SALAIRE AUTRES
\$ 65	MAUVAISES CRÉANCES	au	JOURS DE VACANCES
\$ 15	MAUVAISES CRÉANCES	au	R.R.Q.
\$ 10	MAUVAISES CRÉANCES	au	F.S.S.
\$ 15	MAUVAISES CRÉANCES	au	C.S.S.T. AUTRES
\$ 30	MAUVAISES CRÉANCES	au	CONCIERGERIE HOTEL DE VILLE
\$ 650	MAUVAISES CRÉANCES	au	ENTRETIEN HOTEL DE VILLE
\$ 250	MAUVAISES CRÉANCES	au	EQUIPEMENT DIVERS HDV
02 22000 SÉCURITÉ INCENDIE			
\$ 300	AUTRES	au	ENTRETIEN REPARATION CAMIONS
\$ 2 100	PETITS OUTILS	au	ENTRETIEN REPARATION CAMIONS
\$ 2 400	VETEMENTS CHAUSSURES & ACCES	au	ENTRETIEN REPARATION CAMIONS
\$ 800	VACANCES CUMULÉES	au	IMMATRICULATION VEHICULES
\$ 100	SERVICES PROF ET AUTRES FRAIS	au	IMMATRICULATION VEHICULES
\$ 1 900	SERVICES PROF ET AUTRES FRAIS	au	F.S.S.
02 23000 SÉCURITÉ CIVILE			
\$ 100	FOURNITURES DE BUREAU	au	ASSISTANCE AIDE AUX SINISTRES
\$ 100	FOURNITURES DE BUREAU	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 50	FOURNITURES DE BUREAU	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 500	HON. PROF. CONSULTANT	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 75	HON. PROF. CONSULTANT	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 305	HON. PROF. CONSULTANT	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 725	HON. PROF. CONSULTANT	au	SÉCURITÉ INCENDIE

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

\$ 150	FRAIS DE DEPLACEMENTS	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 50	PUBLICITÉ ET INFORMATION	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 725	FORMATION SÉCURITÉ CIVILE	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 100	ENTRETIEN EQUIPEMENT	au	SÉCURITÉ INCENDIE
02 32000	VOIRIE MUNICIPALE		
\$ 1 500	SALAIRE VOIRIE	au	VACANCES CUMULÉES
\$ 525	SALAIRE VOIRIE	au	FRAIS DE DEPLACEMENTS
\$ 4 500	RÉGIME DE RETRAITE	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 800	R.R.Q.	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 1 500	ASSURANCE-EMPLOI	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 800	F.S.S.	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 800	ASSURANCES COLLECTIVES	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 2 000	DYNAMITAGE	au	HON. PROF. SERV. GENIE
\$ 3 000	ENTRETIEN VEHICULES	au	SÉCURITÉ INCENDIE
\$ 230	LOCATION DE MACHINERIE VOIRIE	au	TRADUCTION VOIRIE
\$ 315	LOCATION DE MACHINERIE VOIRIE	au	IMMATRICULATION DES VÉHICULES
\$ 4 500	LOCATION DE MACHINERIE VOIRIE	au	PIERRE
\$ 300	VETEMENTS CHAUSSURES & ACCES	au	BIENS NON DURABLES
\$ 50	AUTRES IMPREU & CONTINGEANCES	au	ALIMENT-BOISSON
02 45210	CUEILLETTE ET TRANSPORT		
\$ 130	COMPTABILITE & VERIFICATION	au	ÉLIMINATION
\$ 20	COMPTABILITE & VERIFICATION	au	TRICENTRIS
\$ 150	COMPTABILITE & VERIFICATION	au	FOURN. BUREAU, RECYCLAGE
02 47000	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
\$ 100	FOURNITURES DIVERSES	au	VACANCES CUMULÉES
\$ 100	FOURNITURES DIVERSES	au	COMMUNICATION
02 61000	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE		
\$ 1 300	SALAIRE INSPECTEUR EN BATIMENT	au	R.R.Q.
\$ 1 800	SALAIRE INSPECTEUR EN BATIMENT	au	ASSURANCES COLLECTIVES
\$ 300	FRAIS DE POSTES URB	au	PUBLICATIONS DEPARTEMENTS
\$ 500	COLLOQUE ET CONGRÈS	au	PUBLICATIONS DEPARTEMENTS
\$ 700	SERVICES JURIDIQUES	au	PUBLICATIONS DEPARTEMENTS
\$ 1 100	REGL. URBANISME & TRADUCTION	au	F.S.S.
\$ 700	REGL. URBANISME & TRADUCTION	au	C.S.S.T. URBANISME
\$ 200	REGL. URBANISME & TRADUCTION	au	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE
\$ 1 250	REGL. URBANISME & TRADUCTION	au	FRAIS DE DEPLACEMENTS
\$ 1 200	REGL. URBANISME & TRADUCTION	au	PUBLICATIONS DEPARTEMENTS
\$ 1 000	FORMATION URBANISTE	au	PUBLICATIONS DEPARTEMENTS
\$ 1 000	COTISATIONS & ABONNEMENTS	au	PUBLICATIONS DEPARTEMENTS
\$ 100	COTISATIONS & ABONNEMENTS	au	CONTRAT SERVICE INFORMATIQ GM
02 70100	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES		
02 70120	CENTRES COMMUNAUTAIRES		
\$ 50.00	ENTRETIEN EQUIPEMENT STRONG	au	AUTRES BIENS NON DURABLES
\$ 150.00	ENTRETIEN EQUIPEMENT STRONG	au	AMEUBLEMENT & EQUIPEMENT
02 70150	PARCS ET TERRAINS DE JEUX		
\$ 300	ENTRETRIEN PARC &TER. JEUX	au	SALAIRE PARC TERRAINS JEUX
\$ 125	ENTRETRIEN PARC &TER. JEUX	au	VACANCES CUMULÉES
\$ 50	ENTRETRIEN PARC &TER. JEUX	au	R.R.Q.
\$ 15	ENTRETRIEN PARC &TER. JEUX	au	F.S.S.
\$ 25	ENTRETRIEN PARC &TER. JEUX	au	C.S.S.T. PARC
\$ 10	ENTRETRIEN PARC &TER. JEUX	au	RÉGIME D'ASSURANCE

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

			PARENTALE
\$ 50	ENTREPRIEN PARC & TER. JEUX	au	ASSURANCES COLLECTIVES
02 70200	ACTIVITÉS CULTURELLES		
02 70220	CENTRES COMMUNAUTAIRES		
\$ 2 000	SALAIRE CENTRE 1253	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 50	VACANCES CUMULÉES	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 100	REGIME DE RETRAITE 1253	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 100	R.R.Q. 1253	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 50	ASSURANCE EMPLOI 1253	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 100	F.S.S. 1253	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 100	ASSURANCES COLLECTIVES	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 50	ASSURANCES COLLECTIVES	du	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 400	HONORAIRES PROFESSIONNELS	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 100	HONORAIRES PROFESSIONNELS	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 200	HONORAIRES PROFESSIONNELS	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 200	HONORAIRES PROFESSIONNELS	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 100	HONORAIRES PROFESSIONNELS	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 500	HONORAIRES PROFESSIONNELS	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 200	HONORAIRES PROFESSIONNELS	au	EXPOSITIONS ET FOIRES
\$ 200	ARTICLES DE QUINCAILLERIE	au	ELECTRICITE 1253 MILLE-ISLES

ADOPTÉE.

2015-12-259

8.11 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC d'Argenteuil

Considérant que le Code municipal prévoit à l'article 116 que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations attribués à cette fonction;

Considérant la résolution 2014-12-241 qui nomme à titre de mairesse suppléante et substitut à la table des maires de la MRC d'Argenteuil, madame Brenda Dawson, pour un mandat qui prend fin à la séance ordinaire du conseil de décembre 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER à titre de maire suppléant et substitut à la table des maires de la MRC d'Argenteuil, monsieur Fred Beaudoin séance tenante, et ce, jusqu'à la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2016.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

2015-12-260

8.12 *Autorisation pour la signature du consentement relativement au dossier de Progexor inc.*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a engagé des poursuites judiciaires contre la firme d'ingénierie Progexor inc. relativement à la construction de la patinoire municipale;

Considérant la faillite de l'entreprise Progexor inc., une requête est présentée pour lever la suspension des procédures afin de continuer les démarches à l'encontre de cette compagnie et d'impliquer son assureur;

Considérant qu'un consentement écrit de la part de toutes les parties en cause donne un mandat limité au correspondant pour la présentation de la requête;

Considérant qu'un document indique que toutes les parties consentent à ce qu'il effectue les représentations en tant que correspondant pour le compte de la Municipalité de Mille-Isles;

Considérant que ce consentement est essentiel à la présentation de la requête.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le consentement qui donne un mandat limité au correspondant pour la présentation de la requête et qui indique que toutes les parties consentent à ce qu'il effectue les représentations en tant que correspondant pour le compte de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2015-12-261

8.13 *Autorisation pour la signature de la transaction et déclaration de règlement hors cour*

Considérant qu'une poursuite est intentée contre la Municipalité à la suite de l'adoption de son règlement de zonage en 2011;

Considérant que la Municipalité est à réviser sa réglementation de zonage;

Considérant que la cause no. 700-17-008713-124 est toujours pendante devant la cour supérieure;

Considérant que la modification proposée par la Municipalité a pour effet de résoudre les éléments problématiques contestés;

Considérant qu'il y a possibilité de régler hors cour ce dossier pour la somme de 1 270,65 \$ représentant les mémoires de frais de la demanderesse.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

Sarah Channell, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la transaction et déclaration de règlement hors cour du dossier no. 700-17-008713-124;

D'AUTORISER Me Johanne Côté de procéder à la fermeture du dossier.

ADOPTÉE.

2015-12-262

8.14 Mandat à la firme Planitaxe (Éthier avocats inc.)

Considérant que toutes les municipalités ont droit à des remboursements supplémentaires de taxes à la consommation en TPS et TVQ;

Considérant que l'offre de services de la firme Planitaxe (Éthier avocats inc.) n'implique aucuns frais à la Municipalité;

Considérant que la loi le permet à intervalles réguliers, et cela même pour les municipalités qui récupèrent déjà 100 % de la TPS et 50 % de la TVQ.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson;

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la firme Planitaxe (Éthier avocats inc.) afin de récupérer des remboursements supplémentaires de taxes à la consommation en TPS et TVQ qui reviennent de droit à la Municipalité de Mille-Isles;

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à l'offre de services de la firme Planitaxe (Éthier avocats inc.).

ADOPTÉE.

2015-12-263

8.15 Nouvelle administratrice principale pour AccèsD Affaires

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a adhéré à AccèsD Affaires;

Considérant que madame Johanne Ringuette à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière y est désignée comme administratrice principale;

Considérant que madame Sarah Channell succède à madame Johanne Ringuette à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administratrice principale.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉSIGNER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, en tant qu'administratrice principale en remplacement de madame Johanne Ringuette aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

2015-12-264

8.16 Contribution à « La Route des Arts »

Considérant que l'art est une activité humaine et que le produit de cette activité, ou l'idée que l'on s'en fait s'adresse principalement aux sens, aux émotions, aux intuitions et à l'intellect;

Considérant que « La Route des Arts » est un véhicule merveilleux de communication entre les artistes, les artisans et le grand public;

Considérant que cet événement, où l'art, la culture, l'expression, les émotions et la diversité sont à l'honneur, est d'une très grande richesse historique, culturelle et touristique;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles désire encourager ce véhicule de communication qui contribue à la région, non seulement en attirant les visiteurs extérieurs, mais aussi en créant une prise de conscience chez la population locale de sa richesse artistique.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE VERSER la somme de 200 \$ à titre de contribution pour l'année 2016 à l'organisme « La Route des Arts », afin qu'il poursuive sa mission de mobiliser artistes et artisans en leur permettant d'exposer des œuvres de haut niveau et de les faire connaître localement et régionalement;

D'AFFECTER ladite contribution au poste budgétaire 02-11000-970, comme prévu au budget de l'année 2016.

ADOPTÉE.

2015-12-265

8.17 Contribution à la « Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants »

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles veut rendre hommage à madame Mary Aspin Beaudoin, mère de monsieur Fred Beaudoin conseiller municipal;

Considérant que madame Mary Aspin Beaudoin est décédée en novembre 2015, à l'âge de 96 ans;

Considérant que la famille de madame apprécierait qu'une contribution soit faite à la « Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants ».

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EFFECTUER une contribution au montant de 100 \$ à la « Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants »;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

2015-12-266

8.18 Contribution à l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc. »

Considérant que l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc. » a pour mission de contribuer à la réussite éducative des jeunes écoliers des dix (10) écoles primaires du territoire de la MRC d'Argenteuil en offrant un service de déjeuners nutritifs;

Considérant que le conseil désire appuyer cet organisme pour assurer la poursuite de ses objectifs et ainsi contribuer au maintien du service.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE VERSER une contribution de **500 \$** à l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc. »;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

2015-12-267

8.19 Adjudication du contrat de déneigement pour les stationnements des édifices municipaux

Considérant que le déneigement des stationnements des édifices municipaux n'est plus effectué en régie;

Considérant l'appel d'offres de gré à gré concernant le déneigement des stationnements pour les édifices municipaux pour la saison 2015-2016.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Albert Ward Excavation le contrat de déneigement pour les stationnements des édifices municipaux pour la saison 2015-2016, en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle 2010*, et ce, pour la somme de **7000 \$** taxes en sus;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-33000-443.

ADOPTÉE.

2015-12-268

8.20 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015 – reddition de comptes

Considérant l'aide financière versée par le député du comté d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Considérant que pour obtenir le versement de l'aide financière, la Municipalité doit confirmer l'exécution des travaux et l'approbation des dépenses encourues;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur un chemin dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification est constitué.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers 6 :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin côte St-Joseph pour un montant de **72 444,17 \$** incluant l'aide financière de 31 000 \$, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Les considérants font partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE.

2015-12-269

8.21 Autorisation de paiement à l'entreprise Excavations Gilles St-Onge Inc.

Considérant la résolution 2015-10-221 : adjudication de contrat de réfection de la chaussée - côte St-Joseph - 21.00.35;

Considérant que la réfection de la côte St-Joseph fait partie de la subvention du PAARRM (Programme d'aide à l'amélioration des réseaux routiers municipaux) par lequel la Municipalité reçoit 31 000 \$ du député Yves Saint-Denis (résolution 2015-06-113);

Considérant les travaux prévus dans le Programme TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018) pour la côte St-Joseph;

Considérant que le coût total est de 72 444,17 \$ taxes en sus;

Considérant la retenue de 3 622,21 \$.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement de 68 821,96 taxes en sus à l'entreprise Excavations Gilles St-Onge Inc.;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 21-33220-000 et 23-04000-710.

ADOPTÉE.

8.22 Avis de motion concernant le Règlement 2015-08 amendement l'article 6 du Règlement 2008-13 concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de la sécurité incendie

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur Fred Beaudoin*, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur *la création, l'organisation et la gestion d'un Service de la sécurité incendie* pour venir préciser les obligations de la Municipalité en regard de la capacité portante des chemins privés, des servitudes et des droits de passage.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2015-12-270

8.23 Caserne de pompiers de Saint-Jérôme

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles tient à améliorer ses services de protection contre les incendies dans le secteur est, soit des lacs Massie, Robert, Paul, et du chemin de Mille-Isles;

Considérant qu'il y a une possibilité de louer un espace dans la caserne de pompiers de Saint-Jérôme (secteur de Bellefeuille);

Considérant que la caserne de pompiers de Saint-Jérôme (secteur Bellefeuille) a un espace adéquat pour abriter un camion d'incendie de première ligne (538 pieds carrés);

Considérant que la ville de Saint-Jérôme offre la location au montant de 11,75 \$ le pied carré.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles l'entente de location de la caserne de pompiers de Saint-Jérôme (secteur Bellefeuille) au montant de 6 321,50 \$ pour la première année;

DE RÉSERVER le montant de 6 321,50 \$ dans le budget 2016.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2015-12-271

10. Levée de la séance

À **20 h 08**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée